

Le Printemps des psychologues !

LETTRE DU BF – mars 2019

N°2

*Le Printemps est propice à l'envie de renouveau, dans un pays, dans une pratique, pour soi...
La Ffpp se mobilise pour une véritable prise en compte des psychologues et de la psychologie,
dans de nombreux domaines. Ces informations pour votre lecture attentive ;)*

La FFPP a été sollicitée par le Ministère des solidarités et de la santé pour faire partie des 16 instances composant le **groupe de travail « Promotion du bien-être mental et prévention de la souffrance psychique des personnes âgées »**.

Alors que le vieillissement n'était initialement pas spécifiquement ciblé par les différents axes du Comité stratégique de la santé mentale et de la psychiatrie, les réflexions menées ont fait émerger la nécessité d'un travail centré sur les plus de 65 ans. L'objectif est ici de proposer des pistes de réflexion et d'actions concrètes à destination des ARS dans le champ du bien vieillir.

Il sera en particulier question de la dépression et de la prévention du suicide des personnes âgées.

La 1^{ère} réunion de ce groupe de travail a eu lieu le 20 mars dernier, la FFPP y représentant les psychologues par la présence de Caroline Baclet-Roussel, co-chargée de mission psychogérontologie.



La commission Recherche de l'AEPU (Association des Enseignants chercheurs des Universités) souhaite dresser un état des lieux actualisé des pratiques en matière d'éthique de la recherche en psychologie. L'objectif est de disposer d'éléments tangibles à apporter aux réflexions en cours dans de nombreuses universités et au sein de la Fédération des Comités d'Éthique de la Recherche Institutionnels sur l'encadrement éthique de nos travaux, ainsi que sur la formation à l'éthique de la recherche.

On trouvera en suivant le lien ci-dessous une enquête en ligne. Elle est courte, anonyme, et concerne tous les chercheurs et enseignants-chercheurs ayant un doctorat, quel que soit leur statut et leur lieu d'activité. Les recherches en psychologie sont entendues au sens large et peuvent inclure des études en lien avec l'ergonomie, les sciences de l'éducation, la sociologie, l'éthologie ou les neurosciences.

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSd0PRpXDhA4kGZUJ9Fla2-No8e3bX26y96V9AWQ5Ohy-5UvPg/viewform?usp=pp_url

Le questionnaire est ouvert jusqu'au 7 avril minuit,

Marianne Jover et Pascale Planche - Commission Recherche de l'AEPU

Psychologie des transports, quelques actualités

■ Deux arrêtés relatifs à l'examen psychotechnique prévus dans le cadre du contrôle médical de l'aptitude à la conduite ont été publiés. Erik Declercq, chargé de mission transport, a participé au groupe de travail qui a contribué à la rédaction de ces arrêtés.

▪ *Arrêté du 18 janvier 2019 modifiant l'arrêté du 26 août 2016 relatif à l'examen psychotechnique prévu dans le cadre du contrôle médical de l'aptitude à la conduite*

▪ *Arrêté du 18 janvier 2019 relatif à la formation des psychologues chargés de l'examen psychotechnique dans le cadre du contrôle médical de l'aptitude à la conduite*

Ces textes doivent permettre aux psychologues de pratiquer les examens psychotechniques dans de meilleures conditions.

L'Ifstar, avec lequel nous avons collaboré pour l'organisation du colloque transport, réalisera un suivi de ce dossier et fera part du retour d'expérience donnée par les psychologues concernés.

■ Les actes du colloque transports sont en cours de réalisation. Ils doivent donner lieu à un ouvrage collectif à paraître cette année.

■ À l'occasion de ce colloque nous avons invité la FUB (Fédération des Usagers de la bicyclette). D. Burette, mandaté était présent (cf. article dans le dernier Fédérer). Mais la FUB nous adressé une invitation pour contribution à son prochain congrès.

19^{ème} congrès de la FUB (10 au 12 mai au Mans Plan Vélo, mode d'emploi

Atelier 4 : Vers une communication mobilisante pour le vélo

Animateur et intervenant : Daniel Burette, administrateur de la FUB Le vélo n'occupe pas la part modale qui lui revient. Comment agir sur les comportements effectifs de mobilité, qu'ils soient rationnels ou non ? Quels sont les méthodes et les messages qui ont montré leur efficacité dans des cas comparables ? Des chercheurs en psychologie sociale et des institutions proposent des pistes de réflexion pour faciliter le passage au vélo.

• Nadine Chaurand, Spécialiste de la psychologie des mobilités, Ifstar

• **Erik Declercq, Chargé de mission Psychologie des transports**, Fédération des Psychologues et de Psychologie (FFPP)

HCEFA , Conseil de l'enfance et de l'adolescence : accueil du jeune enfant

Dans le cadre du Haut Conseil pour l'Enfance, la Famille et l'Age, le Conseil de l'enfance et de l'adolescence mène une démarche nationale d'amélioration de la qualité de l'accueil du jeune enfant. Il s'agit de définir des repères pour :

- décliner opérationnellement les dix orientations du « cadrage national pour l'accueil du jeune enfant » ;

- proposer les conditions d'une montée en qualité des modes d'accueils individuels et collectifs, et des modalités de pilotage national à moyen-terme.

A court-terme, ce référentiel servira de matrice pour la campagne de formation continue des professionnels de la petite enfance prévue par la stratégie de lutte contre la pauvreté et alimentera les travaux à venir en matière de formations des professionnels de l'accueil du jeune enfant.

Le Conseil a souhaité **réunir les représentants des professionnels de la petite enfance**, et concernant les psychologues, il a sollicité la FFPP. Notre représentation dans les groupes de travail est assurée par **Anne Boissel** et **Virginie Tschomodanov**. Cette action s'inscrit dans le projet de création de la mission Jeune enfant (ordre du jour du CAF de mars 2019).

Le samedi 2 février s'est déroulée à l'université Montpellier 3 une cérémonie de remise des certifications Europsy à un groupe de jeunes psychologues, en présence d'Anne Plantade, présidente du Comité exécutif du Cofradec Europsy et de Eric Pernon, membre du Cofradec Europsy. Les coprésidents de la FFPP, ainsi que le bureau fédéral réuni ce même jour sont intervenus à distance - par skype - pour saluer les récipiendaires et souligner l'importance de cette certification pour ces jeunes professionnels eux-mêmes, mais au-delà pour l'importance de cette certification dans la contribution active qu'elle représente pour la reconnaissance de la profession.



Construire ensemble la déontologie des psychologues

Le *Journal des psychologues* publiera début avril un dossier consacré à la déontologie. On y trouve plusieurs contributions de membres de la FFPP. L'expérience de la Coreli y est relatée. Le Cérédepsy rend compte de sa démarche. Voici la conclusion de l'article : elle présente les 3 groupes de travail en constitution. La FFPP est présente dans chacun d'eux

Des pistes, des modalités de travail, et un appel

À partir du travail réalisé jusqu'ici et à la suite du séminaire du 19 janvier dernier, le Cedérépsy a décidé de poursuivre son action en constituant trois groupes de travail :

■ L'écriture d'un code unique autour de valeurs communes

Si le Code actualisé de 2012 sert actuellement de référence à la CNCDP, les organisations présentes ont décidé d'en reprendre l'écriture. D'une part cette version n'a pas reçu la signature de toutes les organisations qui composent actuellement le Ceredépsy ; d'autre part les autres versions méritent d'être examinées car le travail d'expertise conduit par la CNCDP contribue à souligner les limites de certaines formulations.

■ Les voies possibles pour un respect de la déontologie

Il s'agit ici d'explorer la diversité des voies possibles pour faire respecter la déontologie : instances issues de la réglementation ? Avec quelles caractéristiques, de quelle nature, avec quelle portée ? Établissement de « labels » ? Dispositifs contractuels ? Normes Afnor ?

■ Les voies actuelles d'inscription de la référence au Code, sa visibilité et sa promotion

Une série d'exemples, disséminés et trop peu connus, montrent que le code de déontologie fait l'objet d'une reconnaissance dans une diversité de structures tant privées que publiques où exercent des psychologues. C'est parfois le cas dans des conventions collectives ou dans des contrats de travail spécifiques. Il s'agit de lister tous ces lieux où le Code a une existence de fait, d'examiner les modalités utilisées et leurs effets, afin de favoriser cette inscription dans d'autres contextes et d'en consolider la reconnaissance.

Roger Lécuyer, professeur émérite de psychologie du développement à l'université Paris Descartes, a été signataire de l'appel au rassemblement du 5 mars 2000, et l'un des rédacteurs des statuts de la FFPP, secrétaire général puis président de la FFPP. Il vient de publier un ouvrage. pour l'instant sous forme électronique chez [Amazon \(14,84 €\)](#).

Sur une tentative de regroupement des psychologues : la création de la FFPP. 2000-2006

Son résumé : « La Société Française de Psychologie est la plus ancienne société européenne, mais les psychologues français sont aussi champions d'Europe pour le nombre d'organisations et lanternes rouge pour le nombre de psychologues organisés. C'est pourquoi plusieurs tentatives de regroupement ont eu lieu. La plus récente et la plus aboutie est la création de la Fédération Française des Psychologues et de Psychologie. Elle a été lancée en 2000, mais ce n'est pas une réussite complète. Ce livre raconte l'histoire de cette création, et analyse les raisons de son échec, avec comme perspective que le prochain essai soit le bon ».

Ce samedi 23 mars a eu lieu la **5ème journée d'étude de la CNCDP « Entre autonomie et contrainte : la déontologie du psychologue »**. Initialement prévue à la Bourse du travail au centre de Paris, elle a dû se délocaliser d'urgence à Boulogne suite à un mouvement de grève à la BdT. Ces contraintes matérielles dépassées avec efficacité, par le staff organisateur et le siège, ont permis le déroulement de la journée dans de bonnes conditions, et 80 psychologues (et un philosophe, intervenant) ont participé à de riches échanges. Nous attendons désormais la publication des actes, dans le dernier semestre de l'année, qui donnera prolongement à cette journée d'étude.



Autisme : dans le cadre du Décret n° 2018-1297 du 28 décembre 2018 relatif au parcours de bilan et intervention précoce pour les troubles du neuro-développement, l'article Art. R. 2135-2 précise pour les psychologues : « *d'une part une évaluation qualitative et quantitative des compétences développementales de l'enfant et, si nécessaire, des tests neuropsychologiques complémentaires ciblant des secteurs spécifiques du développement cognitif et socio-communicationnel, d'autre part, pour les psychologues qui détiennent une expertise spécifique définie par arrêté des ministres chargés de la santé et de la sécurité sociale, des interventions précoces en lien avec l'ensemble des évaluations fonctionnelles disponibles.* ». La Ffpp, représentée là par ses coprésidents, a participé activement aux travaux d'écriture des arrêtés à venir (évaluation et intervention). Un dossier plus complet sera élaboré dans le prochaine Fédérer.

Le 1^{er} février s'est déroulée la **première journée des formateurs des EPEP- FFPP**. Une nouvelle organisation s'est élaborée afin de répondre au mieux aux demandes en formation des psychologues dans les établissements et selon le catalogue EPEP. Une mission spécifique pour gérer les demandes de formation en « intra » a été confiée à **Jeannine Accoce**. Marie-Anne reste responsable des formations catalogues. Les échanges entre les formateurs fut fructueux, et nous avons eu le plaisir d'accueillir une nouvelle formatrice, Dana Castro.

« Burn out » : la Direction Générale de la Santé a sollicité la Ffpp pour participer à un petit groupe de travail avec la Direction générale du Travail (ministère du travail), chargé de travailler sur la prévention du burnout, dans le cadre du 3^{ème} Plan Santé et Travail. Ce groupe souhaiterait diffuser des informations spécifiques sur le burnout, comme les recommandations de la HAS ou les documents de l'INRS. **Magali Manzano**, chargée de mission Santé au Travail, participe déjà aux travaux de ce 3^{ème} plan au titre de son employeur, aussi **Claude Crestani** (Pelt) a accepté de représenter la Ffpp dans ce groupe de travail.